



Réunion du 29/08/2022

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE
Présents : Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.
Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 - réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 - Appels) des règlements généraux de la FFF.

CHALLENGE DU FAIR PLAY SAISON 2021/2022

SENIORS D1

1^{er} prix : 600€ - FOREZ DONZY FC 551082
2^{ème} prix : 450€ - ES VEAUCHE 504377

SENIORS D2

1^{er} prix : 600€ - ENT SPORTS CHAMPIEU MARCILLY 590363
2^{ème} prix : 450€ - UNION SPORTIVE ECOTAY MOINGT 551381

SENIORS D3

1^{er} prix : 600€ - AS JONZIEUX 504838
2^{ème} prix : 450€ - FC ROCHE ST GENEST 544208

SENIORS D4

1^{ER} prix : 600€ - ANZIEUX FOOT 560559
2^{ème} prix : 450€ - ENT ST CHRISTO MARCENOD 525870

SENIORS D5

1^{er} prix : 600€ - CS HAUTES CHAUMES 523963
2^{ème} prix : 450€ - FC PLAINE PONCINS 515183

FOOT LOISIR D1

1^{er} prix : 600€ - ES VEAUCHE 504377
2^{ème} prix : 450€ - ASPTT ST ETIENNE 504676

FOOT LOISIR D2

1^{er} prix : 600€ - AS ALGERIENNE CHAMBON FEUG 534257
2^{ème} prix : 450€ - ENT ST CHAMOND 848717

FOOT LOISIR D3

1^{er} prix : 600€ - AM LAIQ ST GENEST LERPT 549300
2^{ème} prix : 450€ - OC ONDAINE 548273

U18 D1

1^{er} prix : 600€ - GAND O AVENIR LOIRE F 551245
2^{ème} prix : 450€ - ANZIEUX FOOT 560559

SAISON 2022 / 2023

REGLEMENT

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79



FEMININES D1 à 11

1^{er} prix : 600€ - ENT HAUT FOREZ 550799

2^{ème} prix : 450€ - US DE PARIGNY SAINT CYR 529289

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serafino SIDONI